

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-GEORGES**

Département du CANTAL

**SÉANCE du 25 septembre 2026
N° 67 / 2026**

Conseillers en exercice : 15 L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq septembre, à vingt heures trente, le conseil
Présents : 14 municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance
Absent(s) représenté(s) : 1 ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Saint-Georges, sous la
Absent(s) non représenté(s) : 0 présidence de Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU.
Votants : 15

Présents : M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Maire. Mme Martine BERTRAND, M. Guillaume CASTEL, Mme Valérie BLANC, M. Jean-Paul BERTHET, adjoints. M. Daniel MALLET, M. Alain ANDRIEUX, Mme Hélène GOURDON, Mme Marie-Agnès BOYER, Mme Béatrice ANTONY, Mme Lydie PERRIER, M. Guillaume ROBERT, Mme Cindy RODIER et Mme Cécile DÉCHAMBRE, conseillers municipaux.

Représentés : M. Romain MALLET donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU.

Secrétaire de séance : Valérie BLANC

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 29 septembre 2026 et que la convocation avait été faite et affichée le 21 septembre 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 29 septembre 2026

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de réception en Préfecture, auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand.

**OBJET : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE
DES LISTES ÉLECTORALES**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération n° 35/2026 du 10 avril 2026, le conseil municipal a désigné les conseillers municipaux appelés à siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales.

À la suite de la démission de Monsieur Léo MEZHOUD, membre de cette commission au titre de l'opposition municipale, il convient de procéder à son remplacement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DÉSIGNE** Madame Cécile DÉCHAMBRE, conseillère municipale issue de la liste d'opposition, pour siéger au sein de la commission de contrôle des listes électorales en remplacement de Monsieur Léo MEZHOUD.
- **PRÉCISE** que les autres membres désignés par la délibération du 10 avril 2026 demeurent inchangés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de voix pour :	15	Abstentions :	0
Nombre de voix contre :	0	Ne prennent pas part au vote :	0

Mise en ligne : 09/10/2026

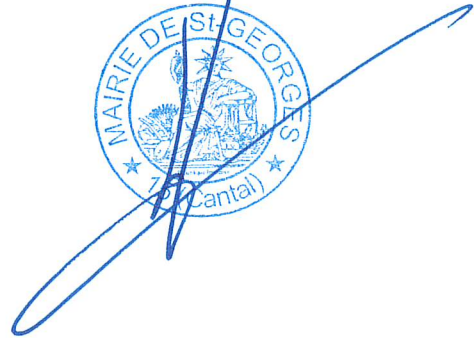
Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
015-211501887-DE_2026_067-DE
A G E D I

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
Valérie BLANC



Le Maire,
Jean-Jacques MONLOUBOU



Mise en ligne : 09/10/2026

Date de transmission de l'acte: 29/09/2026
Date de reception de l'AR: 29/09/2026
015-211501887-DE_2026_067-DE
A G E D I